

L'autopartage

L'autopartage est un nouveau mode de déplacement qui consiste à partager un véhicule entre plusieurs utilisateurs. Ce genre de services se développe avec l'arrivée d'acteurs plus importants comme les sociétés traditionnelles de location de véhicules, les constructeurs automobiles ou des grands groupes spécialisés dans la mobilité. Le potentiel est réel pour ce nouveau mode de déplacement qui est en train de trouver ses utilisateurs, en France et dans le monde.

L'autopartage (*carsharing* ou encore *car clubs* au Royaume-Uni) est un système dans lequel une société, une coopérative, une association, ou même un groupe d'individus, de manière informelle, met à la disposition de "clients" ou membres du service un ou plusieurs véhicules.

On distingue généralement deux types d'autopartage :

- celui organisé par des entreprises et vu comme une fourniture de service. On loue alors le véhicule comme on peut le faire chez les loueurs traditionnels mais sur un temps plus court ;
- et celui organisé par un groupe d'utilisateurs en vue de l'achat et du partage d'un véhicule. Cette dernière catégorie est la plus souvent mise en œuvre notamment en France à travers, entre autres, le réseau France Autopartage. On compte aujourd'hui 35 000 à 70 000 utilisateurs de ce type de service en France.

Enfin, on note également le développement du covoiturage dont le principe est très voisin de l'autopartage à la différence qu'ici un seul particulier est propriétaire du véhicule et qu'il propose des trajets de manière ponctuelle à d'autres individus. Ce nouveau mode de déplacement connaît un développement rapide à l'image du site Blablacar.fr qui compte aujourd'hui plus de 2,2 millions d'inscrits dont 350 000 utilisateurs réguliers. On estime plus largement qu'en France environ 3 millions de personnes pratiquent le covoiturage.

Où trouver de l'autopartage ?

Dans le monde, parmi les offres commerciales d'autopartage, on trouve trois types d'acteurs :

- les compagnies traditionnelles de location de véhicules qui ont créé leur filiale d'autopartage ;

- les constructeurs automobiles qui cherchent à diversifier leurs activités et, souvent, placer de nouveaux types de véhicules ;
- et des acteurs indépendants, généralement de nouveaux entrants sur le marché de la mobilité comme par exemple Bolloré avec Autolib'.

Les acteurs indépendants, ni loueur ni constructeur, font figure de précurseurs sur ce marché et sont aujourd'hui concurrencés par les sociétés de location et les constructeurs comme Veolia Transport, Hertz ou Vinci. Ces derniers disposent de moyens et d'un savoir-faire unique permettant un déploiement de leur offre d'autopartage accéléré.

Par exemple, lors de son lancement en 2008 à Paris, Connect by Hertz comptait 80 véhicules et a atteint 3 000 abonnés en deux ans (fig. 1).

Fig. 1 – Les acteurs positionnés sur l'autopartage (liste non exhaustive)

Loueurs de véhicules	
Hertz	▶ Connect (T)
Enterprise	▶ Wecar (T)
Uhaul	▶ Ucarshare (T)
Zipcar	
Constructeurs automobiles	
Daimler	▶ Car2go (T + E)
Peugeot	▶ Mu by Peugeot (T + E)
Citroën	▶ Multicity (Berlin) (T + E)
BMW	▶ DriveNow (San Francisco) (E)
Acteurs indépendants	
Autolib' (E)	Zazcar (T)
StattAuto (T)	Mobility carsharing (T + E)
Cambio (T + E)	Okigo (T)
Autoshare (T + E)	Communauto (T)

T : véhicules thermiques, E : véhicules électriques, T + E : flotte mixte

Source: IFPEN

L'autopartage

À l'heure actuelle, le marché est encore assez confidentiel et parcellaire et, finalement, peu d'acteurs sont présents sur plusieurs villes et encore moins présents de manière internationale. La carte ci-dessous (fig. 2) résume les acteurs les plus importants de l'autopartage actuellement comme Car2go.

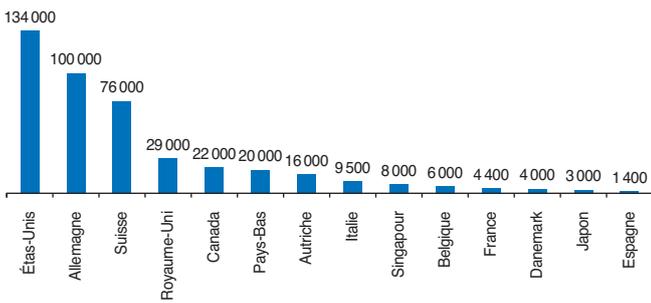
Fig. 2 – Les principaux acteurs de l'autopartage



Source : IFPEN

Le nombre d'utilisateurs de service d'autopartage ne dépasse que ponctuellement la centaine de milliers. C'est le cas aux USA ou en Suisse où ce chiffre est d'ailleurs excellent compte tenu de la population totale du pays puisque les 76 000 utilisateurs y représentent 1 % de la population totale (fig. 3).

Fig. 3 – Nombre d'utilisateurs de services d'autopartage (2006)

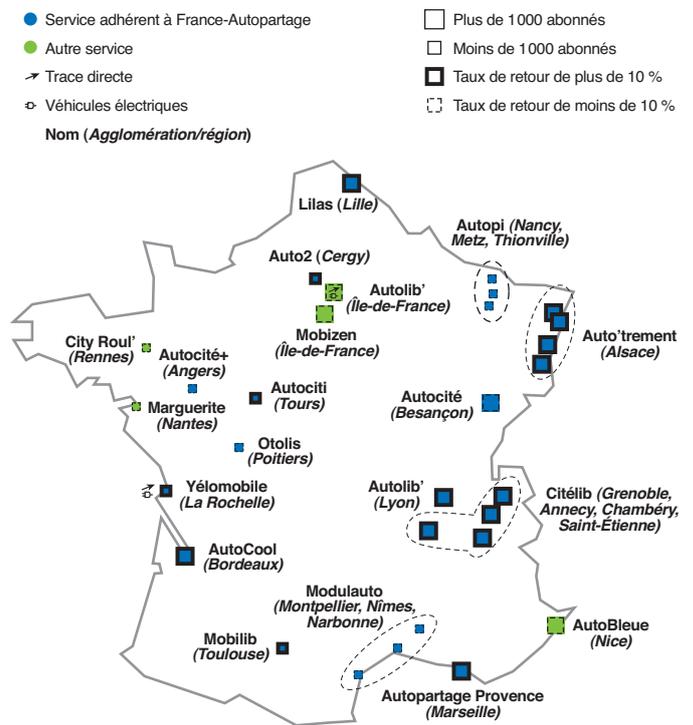


Source : Résultats de l'enquête nationale sur l'autopartage 2012, France-Autopartage

En France, des expériences d'autopartage existent déjà depuis 2008 dans 19 grandes villes (fig. 4).

La figure de proue de ces implantations françaises est bien sûr Autolib' qui s'est installé à Paris et en région parisienne en 2012. Après un démarrage difficile, Autolib' trouve son rythme de croisière depuis fin 2012 avec une croissance constante du nombre d'abonnés annuels, appelés abonnés premium. On en compte environ 3 000 supplémentaires chaque mois depuis le début de l'année 2013 et le nombre total a dépassé les 40 000 à la rentrée 2013 (fig. 5).

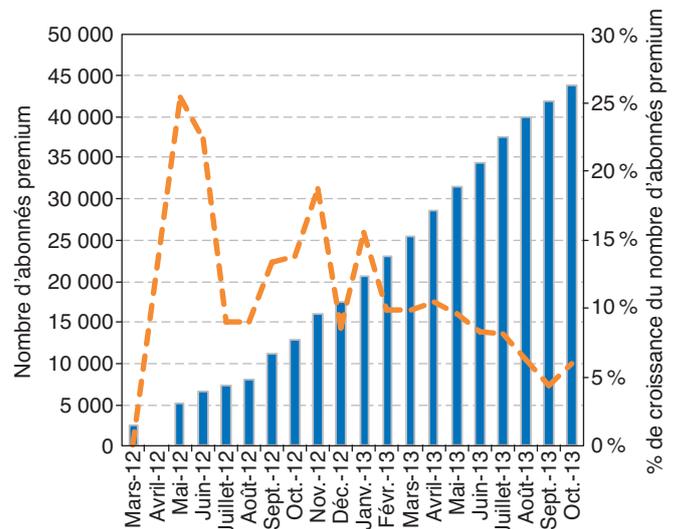
Fig. 4 – Carte de l'autopartage en France (décembre 2012)



Autolib' à Paris et Autolib' à Lyon n'impliquent pas les mêmes acteurs : Bolloré et Lyon Parc Auto respectivement.

Source : Résultats de l'enquête nationale sur l'autopartage 2012, France-Autopartage

Fig. 5 – Évolution du nombre d'abonnés premium à Autolib'



Source : Autolib' Métropole – Ventes d'abonnements par mois

Le seuil de rentabilité du projet Autolib' se situe aux alentours de 80 000 abonnés premium. Initialement prévu en 2018, l'équilibre budgétaire pourrait être atteint courant 2014 si le rythme actuel d'augmentation des nouveaux abonnements se poursuit.

L'autopartage

Et l'autopartage entre particuliers ?

L'autopartage entre particuliers est beaucoup plus difficile à quantifier. Une première estimation a été réalisée dans l'enquête nationale sur l'autopartage (réalisée pour le compte de l'Ademe et du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) faisant état de 10 000 à 20 000 véhicules partagés (soit une voiture sur 2 000) pour 35 000 à 70 000 autopartageurs dans la sphère privée en France.

Pourquoi l'autopartage ?

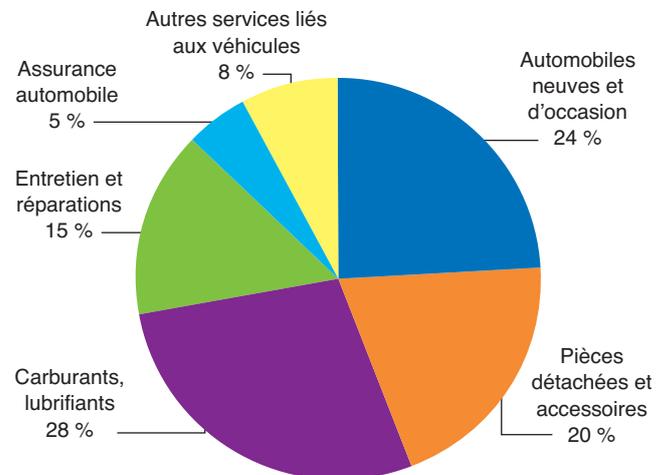
La première raison de se tourner vers l'autopartage est la non-possession d'un véhicule. Le modèle automobile est actuellement en pleine transition entre la possession automobile, vue auparavant comme un signe de réussite sociale et la génération Y pour qui la possession est beaucoup moins importante que le moyen de locomotion qu'elle représente.

Mais l'autopartage s'inscrit aussi dans la tendance actuelle où les particuliers ont de plus en plus recours aux services communautaires, aux commerces de biens de consommation d'occasion, à la revente d'objets ou aux achats groupés, avec un objectif commun : réaliser des économies.

Partant du principe qu'un véhicule individuel n'est utilisé que pendant 5 % du temps, un utilisateur d'un service d'autopartage dispose d'une voiture qu'il ne finance que pour la durée de son besoin. Cela permet notamment de mutualiser des dépenses fixes qui représentent une part non négligeable (environ 75 %) du budget automobile (fig. 6). Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres.

Pour celui qui met à disposition son véhicule, les effets sont aussi bénéfiques en réduisant de façon significative la mobilité automobile. On estime qu'en moyenne un autopartageur conducteur parcourt environ 3 200 km par an (dont 1 500 km en autopartage) contre 5 250 km avant de passer au service de covoiturage. Au global, le nombre de kilomètres parcourus en tant que conducteur diminue donc de 40 %, permettant également de mutualiser et de diminuer les dépenses d'utilisation du véhicule comme le carburant ou les péages sur les autoroutes.

Fig. 6 – Répartition du budget automobile des ménages français



Source : Insee – Le budget automobile des ménages s'adapte aux prix des carburants – 2007

Outre l'aspect économique, les utilisateurs des services d'autopartage mettent également en avant la dimension sociale et les aspects de sécurité avec la possibilité de faire des nouvelles rencontres et de ne pas effectuer des trajets seuls au volant de leur véhicule.

Enfin, du point de vue des réseaux routiers, l'autopartage est un outil efficace de lutte contre la congestion du trafic routier. D'après les résultats de l'enquête, le nombre de ménages qui ne possède pas de voiture augmente de 40 % avec l'adhésion à un service d'autopartage. Et une voiture en autopartage remplace entre 4 et 8 véhicules (source : projet MOSES), que ce soit le second véhicule d'un ménage aussi bien que le premier, ou il se substitue à un véhicule qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter.

L'autopartage n'en est clairement qu'à ses débuts et devrait rapidement et durablement se développer dans les années à venir. En France, certaines études prédisent que le nombre d'utilisateurs pourrait atteindre 150 000 à l'horizon 2015 sous l'effet de la hausse probable des prix des carburants, de l'effort continu des collectivités pour promouvoir ce type d'initiatives et de l'arrivée de grands groupes de la mobilité sur le marché qui devrait prolonger l'impulsion créée récemment.

Simon Vinot – simon.vinot@ifpen.fr
Manuscrit remis en octobre 2013